

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 47 (1955)  
**Heft:** 10

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ecrivant à son ami Happisch le 23 mai 1905, Bednarz s'exprime de la sorte:

« ...Notre œuvre à Zurich se développe de façon extrêmement satisfaisante. Je cherche à tout prix à avoir quelques Suisses. Les conditions sociales sont ici bien plus médiocres encore qu'en Autriche. La durée du travail n'est pas réglementée, le repos du dimanche, ni même celui du dimanche après midi n'existe. Les montagnes sont à quelques pas et on n'a pas le temps de les escalader. La Suisse est bien le plus beau pays de la terre... pour les riches étrangers du monde entier! »

Comme c'était vrai, sauf partiellement pour les travailleurs des fabriques. Comme la dernière phrase l'est encore trop pour tant d'ouvriers et d'employés de chez nous. Le but reste à atteindre: conquérir des loisirs pour se détendre, pour admirer le pays si beau, pour penser sur les hauteurs aux moyens de réduire les pettesses de la plaine.

Dans cette plaquette du soixantenaire, ce sont les pages sur les persécutions nazies et des chrétiens à la Dollfuss qui vous poignent. On y lit comment — de 1933 à 1945 — on a tué, torturé, emprisonné les meilleurs des A. N. qui furent parmi les plus purs et les plus stoïques des résistants de la liberté, comment on les a expropriés, comment on a démolí plusieurs de leurs chalets.

L'avalanche a passé. Les A. N. sont repartis pour les hauteurs. Ils sont plus confiants que jamais dans l'ascension des plus humbles. Ils ont repris ferme la corde et le piolet. 250 000 encore, en Europe surtout, ils pensent bientôt doubler leur nombre, instruire, construire, monter toujours. Nous avons plus que jamais besoin de ces guides, de cette élite ouvrière renouvelée à l'air des glaciers. Renseignons-nous, adhérons aux groupes A. N.! Il y a des sections dans toutes les principales localités romandes. Berg frei!

## Bibliographie

*Georges Spyropoulos. La Liberté syndicale.* Préface de M. Paul Durand. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1956. VII et 391 pages.

L'ouvrage qui vient d'être publié par M. Spyropoulos est d'actualité. Il paraît, en effet, au moment où l'Organisation internationale du travail se préoccupe tout spécialement des problèmes de la liberté syndicale et de l'indépendance des syndicats à l'égard des gouvernements. L'auteur y examine tour à tour la liberté syndicale dans les rapports des syndicats et de l'Etat, la liberté syndicale sur le plan individuel et la liberté syndicale sur le plan professionnel. Ses considérations sont basées surtout sur la législation et la pratique françaises, mais l'auteur a également porté ses regards sur d'autres pays, notamment l'Allemagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'U. R. S. S.

Sur tous les problèmes traités, ce livre contient une mine inépuisable de renseignements, et, comme le dit le professeur P. Durand dans sa préface, il « fait faire un grand progrès à la connaissance du syndicalisme dans le monde moderne ».

A. B.